



N°2024-04-28

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 044-214400129-20240412-2024_04_28-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024
CONVOCAISON DU 2 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentés	3
- Absents :	4
- Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Catherine LEROY, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Claude TILLY.

Étaient représentés :

Gilles LAURENT donne pouvoir à Catherine LEROY, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE donne pouvoir à Dominique DUPAU.

Étaient absents : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Antoine CHIFFOLEAU.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS PAPP – ANNEE 2024

Selon les dispositions de l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'agglomération peut verser un fond de concours aux communes membres afin de les aider à financer un équipement.

Dans ce cadre, Pornic Agglo Pays de Retz a mis en place une nouvelle politique de fonds de concours, pour une période de 3 ans (2019-2021), avec les règles d'éligibilités suivantes :

- commune entre 0 et 3 000 habitants : 14 000 €
- commune entre 3 000 et 6 000 habitants : 7 000 €
- commune de + de 6 000 habitants : 0 €

Lors du ROB voté en conseil communautaire de 2 février 2024, il a été décidé de prolonger pour l'année 2024 le dispositif dans les mêmes conditions avec prise en compte des nouveaux chiffres de recensement de la population et ce dans l'attente de l'élaboration du nouveau pacte financier et fiscal de la communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, la commune de la Bernerie-en-Retz se voit attribuer, la somme de 7 000 € par an.

Ces fonds de concours seront versés, chaque année, aux communes sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Dépenses concernées : les fonds de concours doivent contribuer à financer un équipement qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de dépenses de fonctionnement afférentes à cet équipement.
- Montant maximal : le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus (hors subvention). Autrement dit, l'EPCI ne pourra pas financer plus de 50% du projet, hors subvention.

Cette décision doit faire l'objet de délibérations concordantes, à la majorité simple, du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Page 1 / 2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site

www.telercours.fr

Les fonds de concours ayant pour objet de financer les dépenses liées à un équipement ; la commune de la Bernerie-en-Retz a le projet de réaliser le changement des ouvertures de la façade de la mairie. Le coût de l'opération d'investissement s'élève à 25 613,00 € hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Changement de ouvertures de la façade de la mairie	25 613,00	Autres financeurs Dispositif	
		Pornic Agglo Pays de Retz Fonds de concours 2024	7 000,00
		Commune Autofinancement Emprunt	18 613,00
Total € HT	25 613,00	Total € HT	25 613,00

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 8 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par vote à mains levées et par 19 voix pour

- APPROUVE le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présentés
- SOLLICITE toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement le fonds de concours 2024 d'un montant de 7 000 €.
- AUTORISE monsieur le maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Pour copie conforme,

A la Bernerie-en-Retz, le 12 Avril 2024,

Le Maire,
Jacques PRIEUR

